CCP N° 0710 S 07441 / ISSN N°1255-8494

CHORUS 71

N° 72

Déposé le 11 décembre 2006

Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Congrès FSU 71
JANVIER 2007
Lundi 15 et
Mardi 16
à
Chalon-sur-Saône
Maison des Syndicats

EDITORIAL : le temps passe, mais les problèmes restent !

Il y a trois ans, l'éditorial de Chorus listait les points suivants :

- le Président de la République redécouvre la "fracture sociale", et, comme priorité : L'EMPLOI !

- l'ANPE est mise en concurrence avec les officines de travail précaire.

- Prônant le dialogue social, le gouvernement coupe court à tout débat sur les salaires en refusant d'entendre les organisations représentatives des salariés.

Trois ans plus tard, rien n'a changé :

- En prologue des élections présidentielles, les sondages donnent l'Emploi comme problème prioritaire des Français.

- un projet de décret prévoit le changement de statut de l'ANPE, en marche vers la privatisation

- le ministre vient de refuser de recevoir les organisations syndicales sur le problème des salaires dans la fonction Publique.

Le démantèlement des services publics est de plus en plus à l'ordre du jour, dans le cadre des orientations européennes, mais la résistance à ce processus existe :

-le non des Français au traité constitutionnel européen

- la victoire des syndicats pour retarder la fusion GDF-Suez

Le Congrès départemental de la FSU devra , entre autres, approfondir le sujet

Philippe Dormagen

La Rédaction vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année, et, pour 2007, entrain et combativité.

Sommaire :

4 Thèmes pour un débat (pages 2 et 3)

Les Carrefours des Carrières au Féminin (page 3)

Résultats des votes (page 4)

Un congrès pour quoi faire ? (page 5)

Composition et règlement intérieur du Congrès (page 5)

Ordre du jour et modèle d'autorisation d'absence(page 6)

Convocation et fiche d'inscription (page 7)

Publicité CME (page 8)

Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc **71100 CHALON/SAONE**

Imprimé par nos soins , Directeur de publication : Yves LEMAL .** Trimestriel. ** Prix au N° **1 €**

Tel : **03 85 43 69 69** mail : **fsu71@fsu.fr** site : **www.fsu.fr** *** **Décembre 2006** *** **Numéro 72**

CONGRES NATIONAL - MARSEILLE 2006
4 THEMES POUR UN DEBAT

L'ensemble des textes vous est parvenu dans les suppléments à POUR et sont disponibles sur Internet sur **http://www.fsu.fr** (congrès Marseille 2007)

Les encadrés ci-dessous ne sont pas un résumé, mais reprennent certaines questions posées dans les textes, où posent des questions en lien avec ces textes.

Thème 1

éducation, formation, recherche : enjeux d'avenir

La FSU se prononce pour une école pour tous, plus juste, plus égalitaire et met au centre de ses objectifs la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire.

Mais peut-on imaginer une société où tout le monde aille à bac+5 ? quel salaire à niveau de formation égal mais à niveau d'emploi différent ?

Quelle réponse donner à la violence ?

L'orientation doit-elle tenir compte des débouchés professionnels ?

Comment enrayer la désaffection des élèves pour l'enseignement technique ?

Comment influer sur le contenu des programmes scolaires ?

La FSU doit-elle demander un élargissement de l'offres de formation des IUFM à d'autres personnels de l'éducation nationale (assistantes sociales, psychologues scolaires, infirmières, co-psy, atsem) dans le cadre de travail en équipe pluridisciplinaire ?

Le mouvement du printemps 2006, qui a conduit au retrait du CPE, n'a pas empêché l'accroissement de la précarisation dans le secteur du premier degré du Service Public d'Education pour répondre à certaines exigences, telles l'intégration des élèves handicapés et l'aide aux tâches administratives de la fonction de directeur. Les réponses apportées par la création de postes d'EVS (Emploi de Vie Scolaire) notamment pour aider les directeurs n'étant pas satisfaisantes et émanant de l'accord signé avec le ministre par une seule organisation syndicale minoritaire, le blocage administratif des ces directeurs a donc été maintenu voire renforcé. Les menaces de sanction administrative et retrait de salaire sont une atteinte grave et inédite au droit syndical.

20 ans après l'arrêt du recrutement des PEGC, revoilà le spectre de la bivalence (voir de la polyvalence). Cette bivalence est réinstaurée depuis peu dans les concours de l'Education Nationale, par la possibilité de passer une motion complémentaire lors de l'examen. Dès la prochaine rentrée, les TZR vont se voir proposer de faire des remplacements dans une discipline complémentaire (pour laquelle, ils n'ont reçu aucune formation), s'ils n'ont pas de classe dans leur matière. Ce retour à la bivalence, va permettre de faire des économies de postes, mais n'est ce pas aussi une remise en cause des statuts de l'enseignant ?

Il paraît important que le Congrès FSU prenne position sur ces questions.

Thème 2

Les services publics et leurs agents

Les services publics sont attaqués de toutes part.

L'Europe ne connaît pas les services publics, il est seulement question de services d'intérêt général, économique ou non économique.

Pour la FSU, la liste des missions de service public doit faire l'objet d'un débat public sur :

- Nouveaux besoins :

(Pourrait-on imaginer des transports en commun gratuits, une justice gratuite,… ?)

- Recherche, orientation, formation permanente

- Service public du logement : la pauvreté se développe à cause de la spéculation immobilière.

§ 3.5 : quelles missions gagneraient à être pilotées par les collectivités territoriales ?

§ 3.6 : la FSU doit-elle soutenir la demande d'une directive cadre européenne sur les services publics ?

§ 4 : dans le secteur marchand, les services publics sont-ils moins efficaces que les entreprises privées ?

§ 5 : la Lolf est-elle réellement un outil de pilotage ?

§ 6 : comment redorer le blason de la Fonction Publique et donner aux citoyens l'envie de la développer plutôt que de la laisser partir au privé ?

§ 7 à 9 : les droits des salariés, les salaires, la précarité dans la FP,

§ 10 : l'action sociale (qui perd ses critères d'investissements collectif au profit d'interventions individualisées),

§ 11 : les retraites (revendications inchangées),

§ 12 : les droits à congé familiaux et maladie sont-ils suffisants ou insuffisants ?

- Les mutuelles : faut-il promouvoir une mutuelle employeur obligatoire ?

Thème 3

Pour des alternatives économiques et sociales

La FSU inscrit son projet syndical dans un projet de transformation de la société fondée sur l'émancipation de toute forme d'exploitation, de discrimination et de domination.

Les inégalités ne se réduisent pas. Il faut éradiquer la précarité en modifiant la répartition des richesses.

La mise en concurrence des salariés entre eux crée une souffrance au travail.

Le syndicalisme doit axer son activité revendicative sur le contenu du travail, la santé au travail et la formation.

Il faut développer les services publics pour répondre aux nouveaux besoins.

Pour favoriser l'autonomie de la jeunesse, la FSU s'est prononcée pour une allocation d'étude, de formation, de recherche d'emploi. Mais doit-elle être universelle ou attribuée sur critères ? Avec quel montant ?

Quelles rémunération et quelles garanties pour les stagiaires dans le cadre de leurs études ?

Comment assurer un meilleur lien entre formation initiale et emploi ?

Quels moyens l'Etat peut-il se donner pour développer l'Emploi ? Faut-il accepter le dogme de la croissance pour assurer un emploi à tous ? Faut-il que l'objectif de chacun soit d'avoir toujours plus ?

Quels devraient être les droits à la formation tout au long de la vie ?

Comment sécuriser les parcours professionnels ?

Peut-on considérer l'épargne salariale comme un complément de salaire ?

Faut-il revoir les formules d'imposition (impôts sur le revenu, taxes foncières, taxe d'habitation, taxe professionnelle) ?

Quel cadre fiscal européen ?

Quelle politique de logement social ?

Quel droit d'asile pour les étrangers ?

Quel droit de mourir dans la dignité pour les personnes âgées ?

Organisation et mission de la police

Rôle de la France dans l'évolution politique internationale ?

La démocratie participative est-ce encore de la démocratie ?

Thème 4

Quel syndicalisme, quelle FSU pour demain ?

La FSU cherche à promouvoir une démarche unitaire dans l'ensemble des secteurs professionnels où elle intervient.

Faut-il élargir ou limiter le champ d'intervention de la FSU ?

La FSU doit-elle continuer d'essayer de proposer des partenariats permanents avec d'autres syndicats ?

La confédéralisation de la FSU est-elle aujourd'hui envisageable ? Faut-il regrouper les petits syndicats pour éviter des instances fédérales trop lourdes ?

Faut-il créer une structure fédérale régionale (rappel : en Bourgogne, il n'y a qu'un secrétaire départemental sur les 4 qui participe aux réunion du comité délibératif fédéral national : comment fait-il pour porter l'ensemble des orientations des autres sections départementales) ?

Quelle collaboration avec des associations plus ou moins structurées (attac, resf, forums sociaux,...) ?

Au niveau international, quelle coopération syndicale la FSU doit-elle mettre en œuvre ?

Modifications statutaires

Faut-il créer une structure fédérale des retraités ?

Faut-il limiter la durée des mandats syndicaux ?

Faut-il imposer la représentation équitable des femmes dans la FSU en modifiant les statuts ?

Faut-il modifier les modalités de vote (relations syndicats nationaux-fédération, majorité simple ou 70%) ?

Faut-il supprimer le BEFN et élargir le secrétariat national ?

Faut-il créer des sections fédérales locales ?

Les Carrefours des Carrières au Féminin

Ils sont organisés par l'association FETE (Féminin Technique) et soutenus par le Fonds Social Européen, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, le Rectorat et le Conseil Régional de Bourgogne.

En Saône et Loire, le prochain aura lieu samedi 24 mars à l'Embarcadère, Montceau les Mines.

Pour plus de renseignements, FETE (Féminin Technique) (Juliette Delavigne ou Francine Got), 2 rue Mozart 21000 Dijon, Tel : 03 80 43 28 34,

fetebourgogne@aol.com, www.feminin-technique.com

résultats des votes du 24/11/2006

au 31 Aout 2006					votes du 24/11/2006		
Nombre d'adhérents			nombre de représentants au cdfd		nombre de votants	liste ouverte Ecole Emancipée	liste pour une Orientation Unitaire
3	**EPA**	syndicat unitaire de l'éducation populairede l'action socioculturelle et sportive	1		0		
0	**SNAC**	syndicat national des affaires culturelles	0				
9	**SNASUB**	syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bilibliothèques	1		2	1	1
0	**SNCS**	syndicat national des chercheurs scientifiques	0				
14	**SNE**	syndicat national de l'environnement	1		1	1	
86	**SNEP**	syndicat national de l'éducation physique	2		12	1	11
7	**SNEPAP**	syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire	1		0		
545	**SNES**	syndicat national des enseignants du second degré	5		161	25	115
20	**SNESup**	syndicat national de l'enseignement supérieur	1		1		1
42	**SNETAP**	syndicat national de l'enseignement technique agricole public	1		0		
11	**SNICS**	syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé	1		0		
18	**SNPESpjj**	syndicat national des personnels de l'éducation surveillée-protection judiciaire de la jeunesse	1		5	1	4
1	**SNPI**	syndicat national des personnels d'inspection	1		0		
1	**SNUASFP**	syndicat national unitaire des assistants sociaux de la fonction publique	1		0		
0	**SNU-CLIAS**	syndicat national unitaire des collectivités locales, du ministère de l'intérieur et du ministère des affaires sociales	0				
35	**SNUEP**	syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel	1		7		7
315	**SNUipp**	syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et pegc	4		47	11	35
0	**SNUPDEN**	syndicat national unitaire des personnels de direction de l'éducation nationale	0				
32	**SNU-TEFI**	syndicat national unitaire - travail emploi formation insertion	1		17	2	15
12	**SYGMA**	syndicat général du ministère chargé de l'agriculture	1		1	1	
98	**UNATOS**	union nationale des agents, techniques, ouvtriers et de service	2		7	1	6
1249	total		26		261	44	195
						18,41%	81,59%
						4 sièges	22 sièges

Un congrès pour quoi faire ?

Pour que notre fédération intègre, dans ses prises de positions, l'ensemble des sensibilités des différentes composantes de la FSU, participez au congrès départemental de la FSU 71.

Le cinquième congrès de la F.S.U.71 aura lieu les 15 et 16 janvier 2007 à Chalon-sur-Saône.
Le congrès est une étape importante dans la vie de notre fédération, c'est un lieu de débats, d'échanges et de prises de positions.

Ces positions sont ensuite défendues :

- dans les structures nationales (Conseil Supérieur de la Fonction Publique, Comité économique et Social),

- dans les structures régionales (Conseil Académique de l'Education Nationale, Comité Economique et Social Régional)

- dans les structures départementales (Conseil Départemental de l'Education Nationale)

- dans les médias

- dans certaines associations (ATTAC, Forum Social Européen, Réseau Education Sans Frontière)

- dans les actions intersyndicales où la FSU recherche toujours le rassemblement du plus grand nombre.

Dans tous les domaines, il est important que chaque syndicat, chaque courant de pensée, chaque adhérent puisse exprimer son point de vue.

Chaque adhérent peut participer aux travaux du congrès

Pour respecter les équilibres, les statuts nationaux prévoient que la représentation au congrès soit de moitié pour les syndicats, de 20% pour les tendances et de 30% pour les adhérents non désignés par leurs syndicats

Cet équilibre amènerait à un résultat de 133 congressistes dont 66 désignés par les syndicats , 41 adhérents (dans le respect d'un nombre maximum de votants d'un même syndicat, voir tableau ci-dessous) et les 26 élus des tendances. (voir page 4).

Pour éviter les prises de pouvoir inopportunes, aucun syndicat ne peut avoir plus de 49 % des délégués présents au congrès designés par les syndicats, et le nombre d'adhérents d'un même syndicat est limité lors des votes (voir tableau).

Notre réflexion portera sur les quatre thèmes détaillés dans les pages précédentes, les statuts de la FSU et les propositions que chaque adhérent peut amener.

Le résultat de notre réflexion servira à alimenter le débat et définir les orientations de la FSU lors du congrès national de Marseille du 29 janvier au 2 février 2007.

Règlement intérieur du congrès

Un certain nombre d'indications sont données ci-dessus, mais le CDFD du 11 décembre définira plus précisément ce règlement.

Dans les thèmes (voir pages 2 et 3), les questions sont nombreuses, le congrès départemental ne pourra probablement pas répondre à toutes, mais il en choisira certaines pour les développer.

COMPOSITION DU CONGRES FSU 71 - 2007

au 31 Aout 2006		Nombre de congressistes au titre de			
Nombre d'adhérents		Syndicats	Adhérents	tendances	Total
3	EPA	1	0		1
9	SNASUB	1	1		2
14	SNE	1	1		4
86	SNEP	4	2		6
7	SNEPAP	1	1		2
545	SNES	27	17		44
20	SNESup	1	1		2
42	SNETAP	2	1		3
11	SNICS	1	1		2
18	SNPESpjj	1	1		2
1	SNPI	1	0		1
1	SNUASFP	1	0		1
35	SNUEP	1	1		2
315	SNUipp	16	9		25
32	SNU-TEFI	1	1		2
12	SYGMA	1	1		2
98	UNATOS	5	3		8
1249		66	41	26	133

Ordre du jour du Congrès FSU 71

Lundi 15 janvier 2007

Lundi matin (plénière) :

9 heures : Accueil des participants

9 heures 30 : Début des travaux (A.G.)

Compte rendu d'activités de la SD 71 et débats

10 heures 30 : Compte rendu financier,

Désignation des commissaires aux comptes

11 heures : Présentation des syndicats

12h30 : repas

Lundi après-midi (plénière) :

14 heures : situation nationale, introduction aux débats, contributions.

15 heures 15 : présentation des quatre thèmes du Congrès National :

16 heures : travail en commissions

- groupe 1 : éducation, formation, recherche

- groupe 2 : 2 thèmes : services publics ; alternatives économiques et sociales

- groupe 3 : quelle FSU demain ? ; modifications statutaires

18 heures : fin de la première journée

Mardi 16 janvier 2007

Mardi matin (plénière) :

8 heures 30 : Accueil des participants

9 heures : Rapport du groupe 3 sur l'avenir de la FSU, débats et votes

10 heures : Introduction sur les modifications statutaires, débats et votes

11 heures : Rapport du groupe 1 sur l'éducation, débats et votes.

12h30 : repas

Mardi après-midi (plénière) :

14 heures : rapport du groupe 2, débats et votes

15 heures 30 : Mandats spécifiques départementaux, débats et votes.

16 heures 30 : Désignation de la délégation au Congrès National,

16 heures 45 : Rapport des commissaires aux comptes, votes.

17 heures : Clôture

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(spécifique éducation nationale)

à déposer le plus rapidement possible auprès de votre chef d'établissement (au plus tard 3 jours avant le congrès)

Nom, prénom
Qualité (Instituteur, professeur des écoles, professeur de..., OEA, ...)
Ecole ou établissement
Adresse

A Madame le Recteur de l'Académie de Dijon
S/C de Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux de
l'Education Nationale de Saône et Loire
S/C de (chef d'établissement, IEN_)

Madame la Recteur,

Délégué membre du Congrès Départemental de la Fédération Syndicale Unitaire, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, pour le lundi 15 janvier 2007 et le mardi 16 janvier 2007 de 8h à 18h, l'autorisation d'absence qui est de droit au titre de l'article 12 du décret 82447 du 28/05/1982.

Je vous prie de trouver ci-joint photocopie de la convocation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Recteur, l'expression de mon profond respect.

A.....le.....

Signature

FICHE D'INSCRIPTION

à retourner à FSU 71, Maison des syndicats, 2 rue du parc,
71100 Chalon-sur-Saône (mail fsu71@fsu.fr) **pour le 10 Janvier au plus tard.**

Etablissement ou école (nom et adresse) :_____

Syndicat :_____

Nom : _____

prénom : _____

adresse personnelle : _____

_____

numéro de téléphone : _____

mail : _____

Participera au repas de : lundi midi : OUI NON mardi midi : OUI NON

Congrès départemental
FSU 71.
Convocation

Cher adhérent,

Vous êtes convoqué pour participer au congrès départemental de la FSU 71.

Celui-ci se déroulera à Chalon-sur-Saône les 15 et 16 janvier 2007, à la Maison des Syndicats.

Les statuts de la FSU prévoient que tous les adhérents peuvent participer au congrès départemental.

L'autorisation d'absence, sans retenue, est de droit au titre du décret 82-447 du 29 mai 1982.

A Chalon le 7 Janvier 2004,

Philippe DORMAGEN

FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE
le Secrétaire Général,
71

A la FSU, ce sont les adhérents qui construisent les positions fédérales.

Vous êtes adhérent? les 15 et 16 janvier, *votre place est au congrès !*

Il suffit d'envoyer votre fiche de participation (à la FSU 71) et votre demande d'autorisation d'absence (avec la convocation à découper dans le chorus), le plus rapidement possible

Les positions de la FSU sont construites à partir des débats en congrès. C'est le seul endroit où les adhérents peuvent exposer leurs idées et faire évoluer le positionnement et les revendications de la FSU.

Modalités :

Il est possible d'envoyer la fiche d'inscription à la FSU, Maison des syndicats, 2 rue du Parc, 71100 CHALON-SUR-SAONE.

Il est également possible de s'inscrire par mail à fsu71@fsu.fr en reprenant toutes les rubriques de la fiche d'inscription.

Les délais sont les suivants :

Les courriers et les mails doivent arriver avant le 10 JANVIER à 18 heures, sinon téléphoner au 06 10 70 59 42.

Au plus tard dans la journée du lundi 8 janvier pour votre demande d'autorisation d'absence, qui est de droit, pour que l'administration puisse prendre ses dispositions.